

L'an deux mille vingt, le 14 du mois de décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 08 décembre 2020, s'est assemblé au Rocher de Palmer à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François EGRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35
Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de conseillers présents : 32
Nombre de conseillers votants : 35

Etaient Présents : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOU, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMONNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Cihan KARA, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Patrice BUQUET, Gérard CASTAIGNEDE, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Ludovic ARMOËT, Claudine CHAPRON, Marjorie CARVEL, Fathia BARKA, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Léa RAINIER, Florence DAMET, Philippe TARDY, Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Christine GLEMAIN, Fabrice DELAUNE, Christine HERAUD.

Absents ou excusés avant donné pouvoir : Marie HATTRAIT ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire, Saïd SAÏDANI ayant donné pouvoir à Monsieur Michaël DAVID, Yannick POULET ayant donné pouvoir à Monsieur Fabrice MORETTI.

Actualisation des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement sur le Budget Principal

Il est proposé au Conseil Municipal, compte tenu de l'avancement des travaux, de modifier les autorisations de programme et les Crédits de Paiements 2020 :
Il convient d'ajuster les crédits de paiement comme suit :

A.P. 23 : Réaménagement du Cimetière Saint Romain :

- Création → DCM n°152 du 14/11/2007
- 1^{ère} actualisation → DCM n°196 du 18/12/2008
- 2^{ème} actualisation → DCM n° 53 du 20/05/2009
- 3^{ème} actualisation → DCM n° 36 du 01/04/2010
- 4^{ème} actualisation → DCM n° 68 du 02/06/2010
- 5^{ème} actualisation → DCM n° 01 du 25/01/2011
- 6^{ème} actualisation → DCM n° 03 du 08/02/2012
- 7^{ème} actualisation → DCM n° 164 du 12/12/2012
- 8^{ème} actualisation → DCM n° 54 du 10/04/2013
- 9^{ème} actualisation → DCM n° 84 du 23/04/2014
- 10^{ème} actualisation → DCM n° 38 du 14/04/2015
- 11^{ème} actualisation → DCM n° 37 du 06/04/2016
- 12^{ème} actualisation → DCM n° 98 du 28/09/2016
- 13^{ème} actualisation → DCM n° 40 du 12/04/2017
- 14^{ème} actualisation → DCM n° 76 du 26/07/2017
- 15^{ème} actualisation → DCM n°142 du 13/11/2017
- 16^{ème} actualisation → DCM n°26 du 09/04/2018
- 17^{ème} actualisation → DCM n°35 du 08/04/2019
- 18^{ème} actualisation → DCM n°153 du 16/12/2019
- 19^{ème} actualisation → DCM n°85 du 29/06/2020

Montant T.T.C. :		617 247,42	
Crédits de Paiement :		Financement Prévisionnel :	
2010	20 332,00	Autofinancement	617 247,42
2011	20 701,66		
2012	18 239,62		
2013	11 194,56		
2014	6 664,20		
2015	256 643,64		
2016	10 529,51		

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.

2017	160 909,15		
2018	0,00		
2019	14 533,08		
2020	40 500,00		
2021	57 000,00		
617 247,42		617 247,42	

Imputation budgétaire : 2116 / 025 Op 33

A.P. 26 : Réhabilitation Tennis :

- Création → DCM n°01 du 25/01/2011
- 1^{ère} actualisation → DCM n° 03 du 08/02/2012
- 2^{ème} actualisation → DCM n° 29 du 28/03/2012
- 3^{ème} actualisation → DCM n° 54 du 10/04/2013
- 4^{ème} actualisation → DCM n° 84 du 23/04/2014
- 5^{ème} actualisation → DCM n° 38 du 14/04/2015
- 6^{ème} actualisation → DCM n° 40 du 12/04/2017
- 7^{ème} actualisation → DCM n° 76 du 26/06/2017
- 8^{ème} actualisation → DCM n° 142 du 13/11/2017
- 9^{ème} actualisation → DCM n°157 du 18/12/2017
- 10^{ème} actualisation → DCM n°26 du 09/04/2018
- 11^{ème} actualisation → DCM n°147 du 17/12/2018
- 12^{ème} actualisation → DCM n°11 du 11/02/2019
- 13^{ème} actualisation → DCM n°35 du 08/04/2019
- 14^{ème} actualisation → DCM n°153 du 16/12/2019
- 15^{ème} actualisation → DCM n°85 du 29/06/2020

Montant T.T.C. :		4 115 442,57	
Crédits de Paiement :		Financement Prévisionnel :	
2011	120 479,75	Emprunt	2 000 000,00
2012	5 109,31	Autofinancement	1 399 287,57
2013	13 739,38	Région	150 000,00
2014	13 545,60	Bordeaux Métropole	566 155,00
2015	196 879,14		
2016	482 838,94		
2017	2 741 497,11		
2018	97 486,14		
2019	122 467,20		
2020	240 000,00		
2021	81 400,00		
4 115 442,57		4 115 442,57	

Imputation budgétaire : 2313 / 32501 Op 36
21318 / 32501 Op 36
238 / 32501 Op 36

A.P. 29 : Construction de l'Ecole Gambetta :

Il convient d'ajuster les crédits de paiement et l'Autorisation de Programme comme suit :

- Création → DCM du 09/04/2014 (DOB)
- 1^{ère} actualisation → DCM n° 84 du 23/04/2014
- 2^{ème} actualisation → DCM n° 84 du 23/04/2014
- 3^{ème} actualisation → DCM n° 185 du 22/10/2014
- 4^{ème} actualisation → DCM n°40 du 12/04/2017

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.

- 5^{ème} actualisation → DCM n°26 du 09/04/2018
- 6^{ème} actualisation → DCM n°11 du 11/02/2019
- 7^{ème} actualisation → DCM n°153 du 16/12/2019
- 8^{ème} actualisation → DCM n°85 du 29/06/2020

Montant T.T.C. :		2 640 353,73	
Crédits de Paiement :		Financement Prévisionnel :	
2014	0,00	Autofinancement	2 640 353,73
2015	0,00		
2016	0,00		
2017	64 562,11		
2018	246 418,49		
2019	1 329 373,13		
2020	913 450,00		
2021	86 550,00		
2 640 353,73		2 640 353,73	

Imputation budgétaire : 2313 / 212 Op 39
21312 / 212 Op 39
238 / 212 Op 39

A.P. 32 : Schéma Directeur Informatique 2 :

- Création → DCM du 02/03/2016 (DOB)
- 1^{ère} actualisation → DCM n° 37 du 06/04/2016
- 2^{ème} actualisation → DCM n° 40 du 12/04/2017
- 3^{ème} actualisation → DCM n°157 du 18/12/2017
- 4^{ème} actualisation → DCM n°26 du 09/04/2018
- 5^{ème} actualisation → DCM n°147 du 17/12/2018
- 6^{ème} actualisation → DCM n°11 du 11/02/2019
- 7^{ème} actualisation → DCM n°35 du 08/04/2019
- 8^{ème} actualisation → DCM n°153 du 16/12/2019
- 9^{ème} actualisation → DCM n°85 du 29/06/2020

Montant T.T.C. :		1 008 277,31	
Crédits de Paiement :		Financement Prévisionnel :	
2016	60 327,42	Autofinancement	1 008 277,31
2017	76 905,04		
2018	239 750,56		
2019	161 096,29		
2020	318 198,00		
2021	152 000,00		
1 008 277,31		1 008 277,31	

Imputation budgétaire : 2051 / 02007 Op 32
21831/ 02007 Op 32
21838 / 02007 Op 32

A.P. 34 : PPMS:

- Création → DCM du 15/03/2016 (DOB)
- 1^{ère} actualisation → DCM n° 40 du 12/04/2017
- 2^{ème} actualisation → DCM n°157 du 18/12/2017
- 3^{ème} actualisation → DCM n°26 du 09/04/2018
- 4^{ème} actualisation → DCM n°11 du 11/02/2019
- 5^{ème} actualisation → DCM n°35 du 08/04/2019

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.

- 6^{ème} actualisation → DCM n°153 du 16/12/2019
- 7^{ème} actualisation → DCM n°85 du 29/06/2020

Montant T.T.C. :		176 092,44	
Crédits de Paiement :		Financement Prévisionnel :	
2017	33 842,00	Autofinancement	176 092,44
2018	37 875,11		
2019	4 375,33		
2020	0,00		
2021	100 000,00		
176 092,44		176 092,44	

Imputation budgétaire : 2313 / 213 Op 44
 21311 / 213 Op 44
 21312 / 213 Op 44

21314 / 213 Op 44
 21316 / 213 Op 44
 21318 / 213 Op 44

A.P. 37 : Schéma Directeur Patrimoine:

Il convient d'ajuster les crédits de paiement comme suit :

- Création → DCM du 11/03/2019 (DOB)
- 1^{ère} actualisation → DCM n°35 du 08/04/2019
- 2^{ème} actualisation → DCM n°153 du 16/12/2019
- 3^{ème} actualisation → DCM n°85 du 29/06/2020

Montant T.T.C. :		940 226,89	
Crédits de Paiement :		Financement Prévisionnel :	
2019	108 226,89	Autofinancement	940 226,89
2020	152 000,00		
2021	680 000,00		
940 226,89		940 226,89	

Imputation budgétaire : 2313 / 020 Op 47
 21311 / 020 Op 47

21312 / 020 Op 47
 21314 / 020 Op 47
 21316 / 020 Op 47
 21318 / 020 Op 47

A.P. 36 : Estacade:

Suite au vote du BP, il convient d'inscrire les crédits de paiement comme suit :

- Création → DCM du 15/03/2016 (DOB)
- 1^{ère} actualisation → DCM n° 40 du 12/04/2017
- 2^{ème} actualisation → DCM n°157 du 18/12/2017
- 3^{ème} actualisation → DCM n° 26 du 09/04/2018
- 4^{ème} actualisation → DCM n°11 du 11/02/2019
- 5^{ème} actualisation → DCM n°85 du 29/06/2020

Montant T.T.C. :		100 000,00	
Crédits de Paiement :		Financement Prévisionnel :	
2017	0,00	Autofinancement	100 000,00

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.

2018	0,00		
2019	0,00		
2020	1 000,00		
2021	99 000,00		
100 000,00		100 000,00	

Imputation budgétaire : 2313 / 518 Op 46

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par
33 voix pour
2 abstentions
0 voix contre
Actualise les Autorisations de Programme et Crédits de Paiement comme indiqué ci-dessus.

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire
Jean-Francois EGRON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20201214-2020-192-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2020

Publication : 17/12/2020

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.